

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

du Jeudi 13 Mars 2014

Le Conseil Municipal s'est réuni en séance ordinaire le jeudi 13 Mars 2014 à 19 h Salle de la Mairie sous la Présidence de Madame Isabelle LAGOUTTE, Maire.

Etait excusé : M. Daniel MOULIN.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après lecture, adopte le compte-rendu de la réunion de Conseil du 6 Février 2014.
- Vote le budget primitif de 2014. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 1 048 038 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 712 799 €.
- Vote le budget assainissement de 2014. Ce budget s'équilibre en dépenses et en recettes de fonctionnement à 105 027 € et en dépenses et en recettes d'investissement à 52 037 €.
- Décide d'accepter la modification du tableau des effectifs à compter du 01/04/2014 : création d'un emploi d'adjoint administratif de 2ème classe (17 h), suppression d'un emploi d'attaché (35 h), suppression d'un emploi d'adjoint administratif de 1ère classe (17 h), changement de durée hebdomadaire pour l'emploi de rédacteur (de 17 h à 35 h).

Tour de table

Michel Gobet : fait part que des démonstrations de matériel ont été faites (pas de décisions prises), de la demande des services techniques pour modifier leurs horaires, qu'une réglette va être installée sur le mur du cimetière.

Raymond Demeule : donne le compte-rendu de la réunion du SIVOS de Marcigny et de l'OPAH.

Bernard Biesse : donne le compte-rendu de l'assemblée générale de l'association « Plaisir en Brionnais ».

David Cordeiro : donne le compte-rendu de la communauté de communes, de la réunion pour les voies vertes.

Patrick Monin : fait part de l'utilisation des terrains et des locaux du stade pour un tournoi de rugby et signale un problème de fonctionnement des cylindres des portes des vestiaires.

Bernard Chervier : indique que la commission voirie, accompagnée d'un employé communal, a fait le tour de la commune pour répertorier les travaux à envisager, que le problème de foltire aux Fleuriats sera inscrit au budget du Sivom, donne le compte-rendu du SICALA et du Syndicat des Eaux de la Vallée du Sornin.